MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260520-DE2026_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/40

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON - Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS - Olivier JEGARD - Christelle URVOIX -

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL

Secrétaire de séance : Paulette GICQUEL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

DEMANDE DE SUBVENTION : MOTTE LE SON

Mme La Maire donne lecture du courrier transmis par les co-présidents de l'association Motte le son. Au travers de cette lettre, les co-présidents rappellent que le 13 juin 2026 se tiendra la 10ème édition de « La Mott'y va sons ». A l'occasion de cette édition anniversaire, ils sollicitent Mme La Maire pour une autorisation de tir de feu d'artifice sur le terrain de foot ainsi que pour l'octroi d'une subvention complémentaire.
Mme La Maire informe que l'association, par délibération du conseil municipal du 11 février 2026, a bénéficié d'une subvention annuelle de 1000 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que cette manifestation est gratuite et multigénérationnelle, **décide** d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 €.

Secrétaire de séance
Alex NIVET

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600